

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 683

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 683 12 mai 1983  
Vingtième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly  
Jean-Jacques Schilt

Points de vue:  
Hélène Bezençon  
Jeanlouis Cornuz  
Gil Stauffer

683

# Domaine public

## Vous avez le temps!

*On parle toujours du rapport qualité-prix. Equation trop simple. Il faudrait parler du rapport qualité-prix-temps. Quel temps gagné, quel temps perdu est incorporé dans le prix?*

*Il ne s'agit donc pas ici de la durabilité des objets, mais des prestations volontaires ou contraintes de l'acheteur.*

*Vous achetez un meuble Ikea. Transport par vos soins, montage par vous-même. Le prix tient compte de votre collaboration. Marché correct.*

*Le Club Méditerranée, autant par souci d'économie que par convivialité, fait manger par table de huit, servez-vous vous-même! Ce service réduit est, partiellement, rendu en prestations d'autre nature: sports, divertissements, etc. Contrat présentable.*

*Café instantané: cher, mais vite fait. Etc.*

*Souvent, le temps est perdu sans contrepartie: queue au guichet, attentes diverses.*

*Le cas extrême est celui des remonte-pentes les jours d'affluence — beau temps, bonne neige; les skieurs sont contraints de prendre un abonnement «libre-parcours», tout en consacrant l'essentiel du temps à s'étirer en files d'attente.*

*Bref, le rapport qualité-prix-temps devient une donnée fondamentale et affinée de la défense du consommateur.*

*Mais d'un point de vue sociologique, il faut se demander aussi si ce temps gagné-perdu accentue ou atténue les disparités sociales.*

*Au XIX<sup>e</sup> siècle, la domesticité, les femmes assumaient les tâches dévoreuses de temps. La hausse générale du niveau de vie a rendu la main-d'œuvre domestique fort coûteuse; beaucoup de femmes ont voulu avoir leur activité professionnelle propre. D'où le succès des produits et des services à gain de temps incorporé. Incontestablement, cette évolution eut un sens égalitaire: d'une part forte régression d'une classe sociale, le personnel de maison, soumis à une dépendance extrême, souvent humiliante, d'autre part émancipation féminine partielle.*

*Mais le refus du temps perdu, la décharge des besoins astreignants, le coupe-file sous toutes ses formes demeure le privilège, le signe distinctif de la classe «supérieure».*

*Il faudrait en dresser la liste: place de parking payante et permanente au centre de la ville, possibilité de faire appel à un chauffeur en cas d'encombrements, appels téléphoniques faits par le secrétariat, vacances choisies hors haute-saison, connaissance des bonnes filières, homme à tout faire et de confiance pour courses diverses, entre autres. Le temps est souvent rendu en travail plus intensif; mais il laisse un «gain» personnel.*

*La majorité de ces économies de temps sont donc payées par les frais généraux des entreprises et, dans une certaine mesure, des administrations. Elles ne font donc pas partie du revenu imposable. Mais s'y ajoutent le plus souvent d'assez larges indemnités pour frais de représentation, en grande partie non imposées.*

*Dans ces cas-là, le temps c'est de l'argent deux fois.*

*On parle, pour juger le degré de différenciation sociale, de l'éventail des revenus, après impôt. Tout aussi essentiel, le critère temps perdu, temps gagné.*

A. G.